



Paris, le 18 octobre 2010

## **Communiqué de Presse**

### **Lancement du Service Civique dans les établissements scolaires français à l'étranger**

**Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives en déplacement à Londres à l'occasion de la signature de la convention entre l'Agence du Service Civique et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).**

Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives, s'est rendu lundi 18 octobre 2010 à Londres pour lancer le Service Civique dans les lycées français à l'étranger, déplacement au cours duquel il a accompagné le premier jeune volontaire qui a signé ce jour son contrat de Service Civique avec le Lycée Français de Londres.

A cette occasion, une convention a été signée entre l'Agence du Service Civique et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), permettant le déploiement de missions de Service Civique dans l'ensemble du réseau des établissements d'enseignement relevant de l'AEFE.

Marc-Philippe Daubresse s'est félicité du lancement du Service Civique dans les établissements d'enseignement étrangers, un dispositif qui permettra aux jeunes en mission, de s'engager dans un projet citoyen (tutorat, encadrement...etc) tout en étant en immersion culturelle et linguistique dans un pays étranger, à l'image d'un « Erasmus mundus citoyen ». Cet engagement citoyen va de pair avec l'apprentissage et le perfectionnement d'une langue, mais aussi la découverte d'une culture, d'un nouvel environnement.

Le ministre a également indiqué que ce dispositif pourrait notamment permettre à certains jeunes en difficulté financière de pouvoir découvrir un pays et pratiquer une langue, tout en valorisant au sein de leur parcours une mission d'intérêt général. Les jeunes seront accompagnés par l'établissement et pourront bénéficier de tous les relais et réseaux du lycée pour apprendre la langue et découvrir le pays. Chaque lycée français s'engage à apporter aux jeunes une aide financière supplémentaire pour les frais liés au voyage et à l'hébergement. Celle-ci s'ajoutera à l'indemnité mensuelle de 440 euros versée par l'Etat aux volontaires du Service Civique.

Le ministre a précisé que le premier volontaire en mission ayant signé ce jour son engagement de Service Civique sera à pied d'œuvre, auprès des élèves du Lycée Français, le 1<sup>er</sup> janvier prochain. L'Agence du Service Civique a précisé que trois missions de Service Civique de six mois ont d'ores et déjà été proposées par le Lycée Français et de nombreuses candidatures reçues, qui permettront de pourvoir au plus vite ces missions.

Contacts Presse :

Cabinet du ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives : Karen Bornaghi – 01.73.03.40.16

Agence du Service Civique : Patrick Chanson - 01 40 45 97 14

AEFE : Patrick Tenez – 01 53 69 34 89

Anne-Marie Descôtes, Directrice de l'AEFE, s'est réjoui que le réseau scolaire français à l'étranger s'implique dans la mise en œuvre de ce dispositif à l'étranger. Elle a indiqué que les missions confiées permettront aux volontaires d'être en contact avec les élèves dans des situations variées :

- aide et accompagnement des élèves en classe pendant les cours,
- aide particulière à destination des élèves en situation de handicap
- participation à l'encadrement et à l'animation d'activités hors temps scolaire (activités artistiques, culturelles et sportives, ateliers, sorties scolaire...),
- aide aux devoirs et aux leçons,
- participation à la vie du groupe pendant les repas.

Associés à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pour lequel ils ont été accueillis, les volontaires interviennent en complémentarité d'enseignants ou d'autres intervenants, sans toutefois se substituer à ceux-ci.

Enfin, le ministre de la Jeunesse et l'Agence du Service Civique ont souligné que ce nouveau conventionnement permettrait d'accompagner la montée en charge et l'internationalisation du Service Civique, pour proposer une réponse sur-mesure aux attentes et aux demandes des jeunes, qui sollicitent souvent des missions à l'étranger.

L'internationalisation de ce dispositif pourra se déployer au sein des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger que pilote et anime l'AEFE, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes : 470 établissements (dont 77 gérés directement et 166 conventionnés avec l'AEFE), 280 000 élèves, répartis dans 130 pays. Ce réseau scolaire est un acteur majeur du rayonnement culturel et linguistique de la France à l'étranger. Il promeut également à travers le monde les valeurs et les exigences attachées au système éducatif français.

#### **Chiffres clés – Le Service Civique dans les établissements de l'AEFE**

- **Dès 2010, 50 jeunes en mission dans 20 établissements et 10 pays** (Espagne, Allemagne, Italie, Russie, République Tchèque par exemple).
- **77 établissements** en gestion directe bénéficient de l'agrément collectif délivré à l'AEFE.
- L'ensemble des établissements du réseau accueille chaque année **280 000 élèves**.

Contacts Presse :

Cabinet du ministre de la Jeunesse et des Solidarités Actives : Karen Bornaghi – 01.73.03.40.16

Agence du Service Civique : Patrick Chanson - 01 40 45 97 14

AEFE : Patrick Tenez – 01 53 69 34 89